

**Ils veulent nous interdire
les manifs ? Alors, allons
nous « promener » en masse et
en silence !**

écrit par Jacques Martinez | 2 décembre 2023





Ils veulent nous interdire les manifs ? Alors, allons nous « promener » en masse et en silence !

Puisque le pouvoir et, en particulier, des juges veulent museler les Français ayant manifesté contre les agresseurs du malheureux Thomas en condamnant ceux-ci à la prison... ferme (!!!) alors qu'eux n'ont tué personne, ni même blessé un opposant et encore moins dévalisé des magasins...

Pourquoi ne pas organiser des « promenades » de masse en lieu et place de manifestations qui doivent être, préalablement, déclarées à la Préfecture du coin avec le risque de se la faire interdire ?

Oui, pourquoi ne pas organiser de simples « promenades » de Français ne supportant plus cette situation de pré-guerre civile envahissant les esprits d'une majorité de nos concitoyens : entre 85 et 95% des Français selon les sondages se déclarent contre les exactions d'une minorité de Français n'aimant pas notre pays et contre la justice qu'ils estiment trop laxiste !

□ De telles manifestations... pardon, de telles promenades évidemment banales et sans aucun slogan donc silencieuses mais qui feraient du bruit, notamment auprès des autres Français en raison des foules qu'elles réuniraient ! Tout en adressant un avertissement quasi « silencieux » à la minorité de racailles n'aimant ni les Français, ni la France dont ils abusent de la carte d'identité !

Qui pourrait interdire une promenade que les réseaux sociaux auraient annoncée une semaine auparavant en précisant dans le message :

« Nous vous invitons à une promenade à (ville) le (date) à (heure), partant de (adresse) pour arriver à (adresse). Comme il ne s'agit que d'une promenade, aucun slogan ne sera admis. Seules seront acceptées des chansons populaires telles que...

□...« Douce France » de Charles Trenet :□

ou « Bleu, Blanc, Blond » de Marcel Amont :

□□ **Les promoteurs -et non « organisateurs »- devront également penser à la tenue vestimentaire:**□ « *Si vous souhaitez utiliser un code vestimentaire : soit le BLEU seul soit trois couleurs mais associées : BLEU, BLANC, ROUGE. »*

□ « *En fin de promenade, quand tous les promeneurs seront arrivés à (adresse) vers (heure), pour ceux qui le souhaiteront, nous chanterons la Marseillaise pour nous dire « Au-revoir et à très bientôt ! »*

Il conviendra de trouver un nom à ces « promenades » en évitant de les appeler « promenades citoyennes françaises », ce qui ferait... PCF !

Bien évidemment, de telles promenades ne pourraient perdurer si des perturbateurs, et en particulier les racailles du coin, venaient en gêner le déroulement voire attaquer les participants !

Si l'État refusait d'assurer un cordon de protection autour de cette promenade au cas où des perturbateurs viendraient s'en prendre physiquement aux promeneurs, il conviendrait que les promoteurs de telles promenades s'engagent à en assurer la sécurité. Mais comment ?

Soit par de grandes et sérieuses sociétés de sécurité, soit en mettant en place eux-mêmes non des « gros-bras » mais des sportifs maîtrisant parfaitement des sports de combat allant de la boxe au krav-maga en passant par le judo ou le karaté, la lutte libre ou la gréco-romaine.

Et, pourquoi pas, vu les éventuelles racailles qui pourraient arriver en bandes, fournir à ces « Promeneurs Protectors », oui, ces... « PP », des équipements anti-lame voire anti-égorgement...

Puisqu'il n'y aurait aucun slogan d'affiché ou de scandé, aucun cri prononcé, aucune revendication à caractère politique ou syndical, aucun regroupement important, au sein de la promenade, il sera demandé aux participants de constituer des petits groupes de « bavardages » de 10 personnes maximum, ainsi, au sein de chaque groupe, « les promeneurs pourront bavarder de tout et de rien entre eux » d'autant que chaque groupe sera séparé des autres groupes autour de lui.

□De ce fait, les autorités, surtout judiciaires, auraient du mal à qualifier une telle promenade de « manifestation » et à retenir, lors de ces rendez-vous de 1 000, 10 000, 100 000 ou, pourquoi pas, de 1 MILLION de Français, le terme de... « manifestants » ! Il leur serait ainsi plus difficile de se faire le plaisir d'en accuser certains voire les organisateurs de ne pas avoir déclaré cette démonstration de force de Français en tant que manifestation !

Mais cette démonstration de force serait dirigée contre qui ? Bien évidemment, tous mes confrères journalistes chargés de ce domaine, auraient appris « de source sûre » mais qu'ils auraient le droit de ne pas divulguer que □« La promenade des Français » a lieu aujourd'hui car c'est l'anniversaire de la mort du jeune Thomas, il y a un an à Crépol mais cette « promenade » n'est pas une manifestation et ceux que l'on appelle désormais, vous le savez, « les promeneurs français » ne sont pas des manifestants... Ils se considèrent seulement comme des Français se promenant tout en se... souvenant !»

Ou encore :

□« ... à propos de ce viol collectif d'il y a un mois, jour pour jour, cet après-midi, les « promeneurs français » iront du bois où a eu lieu l'agression par les 11 jeunes mis en examen hier, jusqu'au domicile familial... Mais vous le savez, officiellement , c'est-à-dire du côté des « promeneurs », il ne s'agit nullement d'une manifestation, puisque ce sont des gens qui, par petits groupes ne se parlant même pas entre eux, vont d'un point à un autre de la ville sans se concerter, du moins officiellement... Et donc, il semble difficile de donner à une telle promenade le qualificatif de « manifestation ». D'autant que les trois premières « promenades » de ce genre se sont parfaitement passées... Et surtout sans incident... Seul le nombre de « promeneurs » est significatif... Et, cet après-midi, il a été exceptionnel... »

À quand de telles « promenades » ? Laissez-moi rêver...

JACQUES MARTINEZ, journaliste, □ancien de RTL (1967-2001), l'AFP, le FIGARO, le PARISIEN...